

ventions pour l'achat de bassins refroidisseurs.

Au fait, nous constatons, tout comme le ministre et le gouvernement, que 90 p. 100 des cultivateurs sont aujourd'hui endettés à cause de l'achat de machines dont le prix est trop élevé pour leur exploitation. Je crois que le syndicat apportera un certain remède à cette pauvreté et je suis assuré que plusieurs cultivateurs de nos régions pourront profiter de cette politique. Je ne puis concevoir un syndicat formé de deux ou trois cultivateurs étrangers. Je crois que cela va être plutôt au niveau de la famille—des syndicats familiaux—et je crois qu'il est bien d'offrir à ces syndicats des prêts plus à leur portée. Mais encore une fois, ce qui les déçoit, c'est le taux d'intérêt, parce qu'ils ne savent pas aujourd'hui, comme ils ne sauront pas plus dans un ou deux mois, quels taux d'intérêt ils devront payer pour ces prêts.

Enfin, je veux aussi dire quelques mots au sujet du dernier amendement proposé par le ministre. Incidemment, je suis très heureux de la nouvelle manière de procéder à la Chambre. La population constatera peut-être que moins de députés parlent, que moins de grands discours sont prononcés, parce que nous avons fait disparaître ce fameux stade de la résolution que j'ai toujours énormément détesté et qui nous faisait prendre deux fois plus de temps pour discuter un bill. Nous tombons maintenant immédiatement à la deuxième lecture et nous nous empresserons de renvoyer le bill au comité de l'agriculture.

Je suis membre de ce comité, de même qu'un de mes collègues, et je crois que le travail sera beaucoup plus efficace; je crois aussi que nous ferons perdre bien moins de temps à la Chambre en discutant d'agriculture au comité au lieu d'en discuter ici, devant les deux tiers des députés qui n'y sont pas intéressés.

Je félicite le gouvernement et le Parlement d'avoir adopté cette nouvelle procédure et, pour en revenir à l'amendement du ministre au sujet des réserves, je crois qu'il était temps qu'on traite les Indiens comme des Canadiens à part entière. J'ai toujours déploré cette manière d'agir dans la législature canadienne; quand il s'agissait des réserves, on aurait dit qu'on tombait dans un autre monde.

Je suis certain que plusieurs cultivateurs de ma connaissance qui habitent la réserve de ma circonscription seront heureux d'apprendre l'adoption de cet amendement. Les Indiens de toutes les réserves du Canada seront eux aussi heureux de l'apprendre. Ils doivent participer pleinement à la vie canadienne et ils doivent jouir des mêmes avantages que les autres Canadiens.

Ils auront, comme les autres, probablement à en subir les inconvénients, parce que les taux d'intérêt les atteindront peut-être aussi un jour. Cependant, on espère toujours qu'un ministre des Finances viendra mettre un frein à l'ardeur de ces vautours de la finance afin qu'on puisse réellement travailler pour le citoyen canadien et pour son mieux-être.

[Traduction]

M. W. M. Howe (Wellington-Grey): Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter de brèves observations sur le bill n° C-112, modifiant la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles. Je commencerai par féliciter le gouvernement d'avoir accepté l'amendement du député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand), qui étend les dispositions de la loi aux bandes indiennes. Je puis assurer au ministre et à la Chambre que mon parti et moi-même sommes parfaitement d'accord avec cet amendement. Je comprends difficilement qu'il n'ait pas figuré dans le texte initial du bill.

La loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles est une mesure très importante. Je me suis toujours demandé pourquoi les agriculteurs ne s'associaient pas davantage pour l'exploitation de leurs fermes, afin que leurs machines servent plus longtemps chaque année. Nous entendons parler d'agriculteurs qui paient \$8,000, \$10,000 ou \$12,000 pour de l'outillage qui sert durant une très courte période de l'année, alors que si le coût en était réparti sur une période plus longue pour ceux qui ont recours aux dispositions de la présente loi, cela les aiderait à absorber leurs frais croissants d'exploitation.

● (4.00 p.m.)

Comme le député de Red Deer (M. Thompson) nous a cité une foule de faits et de chiffres sur l'état des coûts-prix qui pose des problèmes à tant de cultivateurs, je ne ferai pas une étude approfondie de cette question. Mais j'aimerais dire quelques mots au sujet du prix des machines agricoles. J'ai abordé le sujet il y a quelques semaines, au cours du débat sur les droits de douane relativement à la négociation Kennedy. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Gray) m'a alors appris que les agriculteurs de l'Ontario continuaient, selon leur habitude, d'aller conclure des ententes privées en Angleterre avec des fermiers britanniques, afin d'importer au Canada des tracteurs à bien meilleur marché. Il est difficile de comprendre que des agriculteurs se voient obligés de recourir à un tel procédé, quand nous avons au Canada des concessionnaires et des compagnies qui s'occupent de la vente et de la distribution de ces machines. On ne saurait blâmer les cultivateurs de prendre les dispositions qui leur con-